



Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale, fait à New York, le 9 septembre 2002 - Adhésion de la République de Moldova.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 17 mai 2017, la République de Moldova a adhéré à l'Accord désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 16 juin 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 35 de l'Accord.

